

Paris, le 29 juillet 2024

Le Président

Références à rappeler : 23-123 / 24-DCC-129

Maîtres,

Dans le cadre des engagements souscrits par le groupe EPSE JouéClub lors de la prise de contrôle exclusif d'actifs appartenant à Ludendo, autorisée le 19 juin 2024 par décision n° 24-DCC-129, le groupe EPSE JouéClub a fait trois propositions de mandataires indépendants, chargés de vérifier le respect de ses engagements. Il s'agit des mandataires suivants :

- Le cabinet ALFA Partners, représenté par M. François Dumonteil ;
- Le cabinet FINEXSI, représenté par M. Christophe Lambert ;
- [confidentiel].

Compte tenu notamment des informations transmises à mes services, je vous informe que j'agrée les cabinets FINEXSI et ALFA Partners, en tant que mandataires indépendants, ainsi que les projets de mandat que vous avez soumis à mes services le 17 juillet 2024.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Benoît Cœuré

© Autorité de la concurrence